

# S.I.V.O.S

## La Chapelle-Moulière - Lavoux - Liniers

### Procès verbal

#### Séance du 30 septembre 2024

(convocation du 23 septembre 2024)

Étaient présents :

**Membres délégués du syndicat:**

Commune de La Chapelle-Moulière

Mr Pierrick GIRAUD

Mr David BRIAND

Mr Samuel MOREAU

Commune de Lavoux :

Mme Maguy LUMINEAU

Mme Catherine OSSET

Mme Mireille MASPEYROT

Commune de Liniers

Mr Pascal FAIDEAU

Mme Bénédicte BOURDEREAU

Mme Lucie MINOT

**Absents ayant donné pouvoir :** Mr Philippe PLAT (pouvoir à Mr Pasca

**Absents excusés :** Mr Arnaud MONVOISIN, Mr Jérôme CAMUS

**Représentant les enseignants :** Mme Yolène ANDREO, directrice de l'école de Lavoux, Mme Christelle AGOSTINI, directrice de l'école de La Chapelle-Moulière, Mme LE NEVE, directrice de l'école de Liniers (excusée)

**Représentant les parents d'élèves :** Mme Céline DOSNE JEAN

**Secrétaire du SIVOS :** Mme Stéphanie VILAIN

**Nombre de délégués présents :** 9 (quorum atteint)

**Votants :** 10

**Début de séance :** 18h35

**1. Désignation du secrétaire de séance** : Mme Lucie MINOT

### **2. Délibérations à l'ordre du jour**

**- 01. Acceptation du devis pour l'achat de séparateur de toilette à l'école de Liniers**

Monsieur le Président du SIVOS explique à l'Assemblée qu'à l'école maternelle de LINIERS, il n'y a pas de séparateur entre chaque toilette. L'entreprise CEDEO à POITIERS a été contactée pour réaliser un devis.

Cet achat avait été budgétisé à 1 000 euros.

Le devis présenté est d'un montant de 688 € HT soit 825,60 € TTC pour 4 séparateurs 150x150 cm avec pieds de 10 cm stratifiés.

L'installation serait faite par l'employé communal.

Après discussion, le devis est accepté à l'unanimité des présents et représentés.

**- 02. Acceptation du devis pour réfection fenêtre de toit de l'école de Liniers**

Monsieur le Président du SIVOS explique à l'Assemblée que l'école de Liniers comporte 3 Vélux qui fuient régulièrement lors des intempéries (1 dans deux classes et 1 dans le hall). Le souhait serait

de démonter le Vélux du Hall.

2 entreprises ont été sollicitées :

- L'Entreprise SARL BIGOT propose de changer les vitrages et de refaire l'étanchéité des 2 Vélux situés dans les deux classes et démonter le Vélux du Hall pour un montant de 2 206,80 € TTC.
- L'Entreprise DUVAULT propose de refaire l'étanchéité des 2 Vélux situés dans les deux classes et de démonter le vélux du Hall pour un montant de 3 208,06 € TTC.

Après discussion, le devis de l'entreprise SARL BIGOT est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

- **03. Conditions de photocopies pour l'Association des parents d'élèves**

Les membres de l'APE réalisent leurs photocopies sur différents sites (secrétariat des communes, écoles).

Monsieur le Président du SIVOS propose aux membres de l'APE de regrouper toutes les demandes de photocopies au secrétariat du SIVOS. A noter qu'ils apportent leur papier.

Après discussion, ces conditions de réalisation de photocopies par l'APE sont adoptées à l'unanimité des présents et représentés.

- **04. Acceptation du devis pour changement de passerelle sur jeu extérieur à l'école de Liniers**

Monsieur le Président du SIVOS rapporte à l'Assemblée l'usure du pont de singe dans la cour de l'école de LINIERS.

L'entreprise SAS Loisirs aménagement, fabricant du jeu, a été sollicitée. Elle propose un devis de 466.21 € HT 559,45 € TTC pour un tapis complet, sans la pose.

Celle-ci serait réalisée par l'agent technique communal).

Après discussion, le devis est accepté à l'unanimité des présents et représentés.

## Questions diverses

- 1- Monsieur le Président du SIVOS apporte plusieurs informations sur ce début d'année scolaire.
- Il y a un nouveau membre du personnel SIVOS à l'école de La Chapelle-Moulière, Mme Stella PELE, qui travaille essentiellement à la garderie et fait du ménage.
- Une réunion du personnel SIVOS a été réalisée en ce début d'année scolaire. Un représentant d'une société de ménage est venu lors de cette réunion pour faire des démonstrations de matériels. Des commandes ont été réalisées pour améliorer le matériel de ménage à disposition dans les écoles.
- Monsieur Pascal FAIDEAU remercie Lucie MINOT pour le travail réalisé dans le cadre de la programmation des activités périscolaires 2024-2025.

1- Prévoyance CDG 86 année 2025

Monsieur le Président du SIVOS rappelle que les agents du SIVOS ont pour obligation de souscrire à une assurance prévoyance.

À compter du 1er janvier 2025, la réforme de la protection sociale complémentaire rend obligatoire :

- la participation financière mensuelle des employeurs publics ;
- des garanties minimales en matière d'incapacité et d'invalidité.

Aux termes de l'article L.827-7 du Code Général de la Fonction Publique, les centres de

gestion concluent une convention de participation pour le compte des collectivités et établissements de leur ressort qui le demandent.

Par conséquent, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vienne a lancé en 2024 une consultation publique afin de conclure une convention de participation dans le domaine de la prévoyance, pour laquelle le Comité Social Territorial (CST) s'est prononcé sur l'attribution d'un mandat.

À l'issue de cette procédure de consultation, le Centre Départemental de Gestion de la Vienne a souscrit une convention de participation pour le risque « Prévoyance » auprès de Territoria Mutuelle pour une durée de six ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Les collectivités territoriales et établissements publics peuvent donc désormais adhérer à la convention de participation par délibération de leur assemblée délibérante, après consultation du CST.

Le CST délibère le 12 novembre 2024. La date butoir pour l'envoi du dossier est le 14 octobre 2014.

Monsieur Pascal FAIDEAU informe donc les membres du Comité SIVOS qu'il doit être discuté la participation financière de l'employeur à cette assurance qui doit être de 7 € minimum par mois et par agent, sans dépasser le montant de la cotisation..

Vu l'état des finances des communes et par voie de conséquence celui du SIVOS, Monsieur Pascal FAIDEAU propose d'appliquer le montant de la participation à 7 euros.

Les membres du Comité SIVOS sont en accord avec cette proposition.

## 2- Projet de l'abri de jardin de l'école de Liniers

Monsieur le Président du SIVOS propose de supprimer l'abri de jardin de l'école de Liniers qui sert à stocker les tricycles, vu son état de délabrement. Les membres du Comité SIVOS sont d'accord avec cette proposition.

## 3- Projet d'agrandir l'espace de cour de l'école de LAVOUX

Madame Maguy LUMINEAU, Maire de Lavoux, informe l'Assemblée que le conseil municipal de LAVOUX s'est réuni le 08 juillet dernier et a étudié la demande faite par l'école de Lavoux, à savoir la mise à disposition et la clôture de l'espace vert situé devant la salle des fêtes pour agrandir la cour de l'école.

Après s'être déplacés sur place pour évaluer la demande, les membres du Conseil municipal de Lavoux ont décidé de refuser l'utilisation de cet espace vert pour plusieurs raisons :

- Aspect esthétique d'une part ;
- Manque de place pour les anciens de la Commune qui se garent à proximité de la salle des fêtes et pour les véhicules utilitaires ou pompiers, d'autre part.

## 1- Sites de compostage des 3 écoles

Madame Lucie MINOT informe les 3 Maires que l'Association Compost'âge propose de faire le diagnostic annuel des 3 sites de compostage le jeudi 5 décembre 2024 pour faire le point sur les pratiques, les organisations, l'état du matériel. La présence des agents techniques est requise, celle des cuisiniers conseillée.

Madame Charlotte Manouvrier de l'Association Compost'âge propose de venir :

- À 9h30 à l'école de Lavoux ;
- À 10h30 à l'école de Liniers ;
- À 11h30 à l'école de La Chapelle-Moulière.

Monsieur Pierrick GIRAUD, Maire de La Chapelle-Moulière, pense que l'horaire de 11h30 est un peu tardif pour la cuisinière qui prépare son service.

Il est donc proposé d'avancer les horaires de visite d'une demi-heure dans les 3 écoles.

Madame Lucie MINOT fera cette proposition à l'Association après que les 3 communes aient confirmé la présence de leurs agents techniques respectifs le jeudi 5 décembre 2024.

## 1- Cour de l'école de La chapelle-Moulière endommagée

Monsieur Pierrick GIRAUD informe qu'un tractopelle a endommagé le bitume de la cour de l'école de La chapelle-Moulière lors des travaux de réfection de la toiture.  
Un raccord de bitume va être réalisé pendant les vacances de la Toussaint si le temps le permet, sinon un mercredi après-midi.

2- Budget fournitures

Madame Yolène ANDREO demande si le budget du SIVOS va être suffisant pour l'année 2024. Monsieur Pascal FAIDEAU budget répond que le budget va être juste mais devrait couvrir les dépenses.

Concernant le paiement de la cantine, il est mis en avant qu'il serait intéressant de fournir un document d'autorisation de prélèvement automatique aux familles pour les inciter à y recourir.

3- Problème électrique dans une classe de l'école de La Chapelle-Moulière

Madame Christelle AGOSTINI informe qu'une rampe de lumières LED ne fonctionne pas dans la classe de Mme RAINAUD. Il doit s'agir d'un problème électrique. L'intervention d'un électricien va être envisagée.

4- Date du prochain conseil : Lundi 2 décembre 2024

Fin de séance : 19h38

Lucie MINOT  
Adjointe au Maire de Liniers  
Déléguée SIVOS

Pascal FAIDEAU  
Président du SIVOS